



Programme de Formation



Formation ACTU Droit Social & RH L'Activité Partielle

Objectifs

- ✓ Se mettre à jour des évolutions du droit du travail
- ✓ Être en capacité de mettre en œuvre ces évolutions dans sa structure

Partie 1 – Décider de la mise en activité partielle

- ✓ Les cas de recours ouverts
- ✓ L'indemnisation de l'employeur
- ✓ Les organisations possibles
- ✓ Les salariés concernés

Et en pratique comment ça marche ? Questions/ Réponses

Partie 2 – Mettre en place l'activité partielle

- ✓ La demande administrative à formuler
- ✓ La consultation du CSE
- ✓ L'information des salariés

Et en pratique comment ça marche ? Questions/ Réponses

Partie 3 – la gestion opérationnelle de la période d'activité partielle

- ✓ Appliquer l'activité partielle aux différents aménagements du temps de travail : modulation, salariés au forfait, temps partiel
- ✓ Les mentions sur le bulletin de paie
- ✓ Sujets sensibles : articulation avec le télétravail et l'arrêt de travail, régime social de l'allocation

Et en pratique comment ça marche ? Questions/ Réponses

Partie 4 – Questions / Evaluation / Conclusion

Public

Personnes en charge de la fonction RH, Dirigeants, Managers, Juristes, Salariés

Prérequis

Avoir une expérience opérationnelle de la fonction RH depuis au moins un an

Méthode pédagogique

Evaluation des attentes en amont de la formation par questionnaire

Déroulement pédagogique :

Phase 1 - Apport théorique : Présentation des mises à jour prévues et de l'actualité sociale (activités : vidéo, fiches / power point filmé ou commenté)

Phase 2 - Apport Pratique : Focus sur la mise en application des évolutions du droit du travail dans votre association (activités : Vidéo / Fiche synthèse)

Phase 3 - Echanges apprenant-formateur questions / réponses (activités : traitement des questions)

Evaluation de l'atteinte des objectifs : Organisation d'un QCM en fin de la formation

Organisation

Modalités au choix de l'apprenant :

Intra ou Inter

E-Learning : 40 mn en connexion 24/24 (+ 30 mn de visio en individuel si option choisie)

Classe virtuelle / formation à distance :: 2 heures connectées en direct : 7 apprenants maximum

Présentiel : Une journée de 7 heures : 10 apprenants maximum

Dates : Disponibles sur notre site ou nous contacter

Intervenants : Frédéric BERTUCCI ou Delphine WITKOWSKI Juristes en Droit Social & Consultants RH

Organisme : LEXEGALIS N° Déclaration d'Activité OF 93 131 254 313

Qualité : Organisme certifié OPQF et référencé DATADOCK

Clients en situation de handicap :

Partenaires orientation : CAP EMPLOI

Accessibilité de nos locaux aux personnes en situation de handicap